ELUS LOCAUX : EXERCER ET PILOTER SON MANDAT

Laïcité dans les services publics : arbitrer, répondre et accompagner les agents

Une demande d'aménagement d'horaire pour une fête religieuse. Un usager qui refuse d'être reçu par une femme. Un agent qui porte un signe visible à l'accueil. L'élu est souvent sollicité en dernier recours et doit trancher vite avec le sentiment de marcher sur une ligne étroite. Cette journée de 7 heures distingue clairement ce qui s'impose aux agents ce qui s'impose aux usagers et ce que la collectivité peut ou ne peut pas financer. Elle est construite autour de situations qui remontent réellement du terrain. Les participants s'exercent à formuler une réponse motivée et repartent avec une trame de traitement des demandes à caractère religieux.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 860 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Maires adjoints et conseillers municipaux ainsi que directeurs généraux et responsables de services en contact avec les usagers et les associations.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Distinguer laïcité neutralité du service et liberté de conscience
- Identifier les obligations qui pèsent sur l'agent public et leurs limites
- Répondre à une demande d'usager mettant en cause le fonctionnement du service
- Traiter une demande d'aménagement liée à une pratique religieuse
- Appliquer les règles de mise à disposition de locaux et de subventionnement
- Accompagner un encadrant confronté à une situation sensible

03 Programme détaillé

M1 Repères et périmètre

- Poser les notions avant de trancher les cas
- Laïcité principe d'organisation du service public
- Neutralité de l'agent et liberté de conscience de l'usager
- Situations des personnes accueillies dans les équipements publics
- Cas des agents de droit privé intervenant pour la collectivité
- Confusion fréquente entre conviction personnelle et expression dans le service
- À retenir : L'obligation de neutralité s'impose à celui qui exerce le service public et non à l'usager qui le reçoit.

M2 Traiter les situations du quotidien

- Une réponse motivée plutôt qu'un arbitrage au cas par cas
- Demandes d'aménagement d'horaires et d'absences
- Restauration collective et pratiques alimentaires
- Port de signes dans les services et les équipements
- Refus d'un usager lié au sexe ou à la qualité de l'agent
- Sorties scolaires activités périscolaires et intervenants extérieurs
- Cas pratique : Rédaction d'une réponse motivée à trois demandes remontées par des chefs de service puis confrontation des formulations.

M3 Locaux subventions et appui aux équipes

- Sécuriser les relations avec les associations et soutenir l'encadrement
- Mise à disposition de salles municipales et conditions d'égalité de traitement
- Distinction entre activité cultuelle et activité culturelle ou sociale
- Limites au financement public et usage du patrimoine communal
- Appui aux encadrants confrontés à une situation sensible
- Information des agents et des partenaires
- Atelier : Construction d'une trame de traitement des demandes à caractère religieux adaptée à la taille de la commune.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 860 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr